

AR Prefecture

063-216300566-20261002-2026_80-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 2 octobre 2026

L'an **deux mille vingt-six** le **vendredi 2 octobre** à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : Mmes AUBRY Marie-Ange, GRAZON Roseline, VEYSSIERE Christine, BOSQUET Marion, Mrs DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FOUGÈRE Gilles, VAISSE Bernard et AUJARDIAS René.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHEROUX Yvette représentée par M. VAISSE Bernard et M. GACOIN Damien représenté par M. DUGNAS Sébastien.

Absent :

Secrétaire de séance désigné : M. BONNET Christian.

Délibération N°2026_80

Objet : Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Contexte

Par courrier du 17 juin 2026, Madame la Députée, Christine PIRÈS BEAUNE propose au vote du Conseil municipal une motion de soutien pour l'ouverture au plus tôt d'un débat parlementaire sur la proposition de loi intégrale transpartisane déposée par la Députée Céline THIEBAULT-MARTINEZ, visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Après délibération, le Conseil municipal :

➔ **Adopte** la motion de soutien telle que rédigée ci-dessous :

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques - sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels

AR Prefecture

063-216300566-20261002-2026_80-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement. Nous, élus de la République, membres du Conseil municipal de Brousse, demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat

Le secrétaire de séance
Christian BONNET



Le Maire,
Sébastien DUGNAS

